

**SÉGRÉGATION**

D'origine latine, et signifiant “séparation d'avec le troupeau”, la ségrégation est une séparation physique des groupes dans l'espace. Le terme désigne à la fois des pratiques sociales, des politiques institutionnelles ou des mesures juridiques conduisant à la séparation,

totale ou tendancielle, et leurs effets dans la répartition et les usages de l'espace. Selon les auteurs, elle peut être appréhendée comme un état, comme une pratique ou comme un processus.

On distingue généralement la ségrégation sexuelle, la ségrégation sociale — qui isole des groupes socio-économiques — et la ségrégation ethnique ou "raciale", qui vise des groupes étrangers ou d'origine étrangère, ou des groupes minoritaires diversement définis (culture, religion, langue...)

Ségrégation sociale et ethnique peuvent se surajouter (en France, certains immigrants vivent dans les quartiers ouvriers, où ils connaissent de moins bonnes conditions de vie que les autochtones) ou diverger (dans le cas des ghettos, les groupes minoritaires vivent regroupés dans des quartiers qui sont pluriclassistes).

La ségrégation peut être imposée par la loi, comme dans la plupart des sociétés coloniales ou issues de la colonisation (U.S.A., Afrique du Sud...). Elle peut aussi résulter de pratiques coutumières, des mécanismes économiques ou du cumul de dispositifs qui, de façon indirecte et non intentionnelle, isolent certains groupes ou les empêchent d'accéder à certains espaces. La notion est surtout employée pour la répartition résidentielle des populations, mais elle concerne aussi divers espaces publics : hôpitaux, restaurants, plages, transports en commun... On étend parfois le terme de ségrégation à divers domaines de la vie publique, considérés, par analogie, comme des espaces ("espace politique" et droits civiques...). En ce cas, il serait préférable de parler de discrimination.

L'étude empirique de la ségrégation sociale ou ethnique pose de nombreuses difficultés instrumentales, telles que la détermination de l'échelle à laquelle elle doit être appréhendée (pays, région, ville, quartier, îlot, immeuble...), le choix de critères pertinents (localisation géographique, environnement, densité et qualité des équipements, type des logements, degré de confort, degré de défektivité...), la construction d'outils de mesure, etc. C'est souvent en termes de "dissimilarité" (différences significatives sur plusieurs dimensions) qu'elle a été appréhendée, notamment par la géographie sociale (écologie factorielle...)

V. R.

Corrélat :

Apartheid - discrimination - racisme.